

VACANCES D'ÉTÉ A L'ETOILE FILANTE



PROTOCOLE SANITAIRE relatif aux accueils collectifs de mineurs sans hébergement

22 juin 2020

Mise en œuvre de la mesure :

Règles et conditions d'organisation des activités

Nombre de mineurs

Le nombre total de mineurs accueillis n'est pas restreint. Cependant, il est fixé par l'organisateur en tenant compte du respect de la distanciation physique et des gestes barrières. Le respect de la distanciation nécessite des locaux adaptés et une organisation particulière des activités.

Suivi sanitaire

Sous l'autorité du directeur de l'accueil (**Anissa SEHOUL**), la personne chargée du suivi sanitaire est désignée référente covid-19. Elle formalise et est chargée de la diffusion des règles de prévention contre la transmission du virus respectant les recommandations du HCSP du 27 mai 2020 « relatif aux mesures barrières et de distanciation physique dans les lieux d'hébergement collectif en prévision de leur réouverture dans le contexte de la pandémie Covid-19 (hors restauration et équipements annexes) ». Ces règles prévoient la détection et la gestion de la survenue d'un cas suspecté ou avéré de la Covid-19.

Communication avec les familles

Les responsables légaux sont informés préalablement à l'inscription du mineur des modalités d'organisation de l'accueil et, notamment, de la constitution de sous-groupes de mineurs, de l'importance du respect des gestes barrières par eux-mêmes et leurs enfants à l'arrivée au sein de l'accueil.

Lieux d'activités

Les mineurs provenant d'écoles différentes pourront être reçus au sein d'un même accueil. Cependant, la constitution des groupes d'activités devra être opérée, dans la mesure du possible, en rassemblant les jeunes d'une même école ou groupe scolaire.

Les locaux

- L'accueil est assuré dans les locaux habituellement utilisés pour les ACM, enregistrés à cet effet auprès des DDCS/PP.



CONTACT JEUNESSE

01.53.79.48.03

ALDRINE MONJOLY

aldrine.monjoly@bnf.fr

Seulement les mercredis:

ANISSA SEHOUL

01 53 79 48 03

anissa.sehoul-ext@bnf.fr



L'organisateur respecte strictement les recommandations sanitaires ci-après :

- L'entretien des locaux est effectué en utilisant les procédures et produits habituels, avec des gants de ménage.
- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.
- Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les mineurs et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.
- Des points d'eau en nombre suffisant a été prévus à proximité du lieu d'accueil et d'activités, et du gel hydroalcoolique sera mis à disposition..
- La présence de savon en quantité suffisante pour les enfants et de gel hydroalcoolique.
- Le lavage à l'eau et au savon pendant 20 à 30 secondes, avec un séchage soigneux avec une serviette en papier jetable.
- Le lavage des mains sera réalisé, à l'arrivée dans l'établissement, avant et après chaque repas, avant et après les activités, après être allé aux toilettes, avant et après être sortie à l'extérieur, le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile. Il peut être effectué sans mesure de distance physique entre les mineurs d'un même groupe.
- Eviter les attroupements au début et à la fin de l'accueil. L'arrivée devra se faire entre **9h et 10h** pour le matin et le soir entre **17h et 18h30**. Pour tout départ avant ces horaires il est demandé de prévenir la directrice du centre de loisirs.
- **Les parents ne pourront pas entrer dans le centre et déposeront leur enfant à l'entrée, celui-ci sera accueilli par un animateur.**
- Avant l'ouverture, et en fonction du nombre d'enfants accueillis, un marquage au sol est installé devant l'accueil de manière à inciter parents et enfants à respecter la distanciation d'un mètre minimum.
- sauf exception, les responsables légaux ne doivent pas être admis sur les lieux d'activités des mineurs. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masques.



Les règles de distanciation

- Les activités vont être organisées par petits groupes.
- Les groupes sont constitués, dans la mesure du possible, pour toute la durée de la période d'accueil.
 - * aucune règle de distanciation ne s'impose au sein d'un même groupe que ce soit dans les espaces clos (salle d'activités, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs. En revanche, la distanciation physique doit être maintenue entre les mineurs de groupes différents.
 - * la distanciation physique d'au moins un mètre s'applique dans les espaces clos, entre les encadrants et mineurs ainsi qu'entre ces derniers quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas entre mineurs d'un même groupe, y compris pour les activités physiques et sportives.

La restauration

- Les repas seront pris au self à 11h30.



CONTACT JEUNESSE
01.53.79.48.03
ALDRINE MONJOLY
aldrine.monjoly@bnf.fr
Seulement les mercredis:
ANISSA SEHOUL
01 53 79 48 03
anissa.sehoul-ext@bnf.fr



Le port du masque (masques grand public)

- Le port du masque « grand public » est obligatoire pour les encadrants et pour toute personne prenant part à l'accueil et au contact avec les mineurs dans les situations où la distanciation d'au moins 1 m ne peut être garantie.
- Le port du masque est proscrit pour les mineurs de moins de 6 ans.
- Le port du masque n'est pas recommandé pour les mineurs de moins de 11 ans
- Le port du masque est obligatoire pour les mineurs de plus de 11 ans lors des déplacements (vers le point de restauration, les salles d'activités, en sortie, etc.).
- Le port du masque est requis pour les mineurs, lorsqu'ils présentent des symptômes d'infection COVID-19 ; auquel cas, ils sont isolés, munis d'un masque adapté fourni par l'organisateur, dans l'attente de leurs responsables légaux.
- Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants.
- Les masques seront fournis par les organisateurs pour les encadrants.

Les activités

- Un programme d'activités sera proposé celui tiendra compte de la distanciation et des gestes barrières. Des activités seront prévues tout en permettant de respecter les règles précitées. Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles.
- La mise à disposition d'objets partagés lors d'échanges de (livres, ballons, jouets, crayons etc.) est permise un nettoyage quotidien est assuré (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).
- Des sorties sont prévues sous réserve du respect des restrictions nationales ou locales d'accès aux lieux d'activités.

Les transports

- Les règles de distanciation sociale seront appliquées dans les transports en commun
- Le véhicule de l'association sera utilisé et fera l'objet, avant et après son utilisation, d'un nettoyage et d'une désinfection dans les mêmes conditions que celles applicables aux locaux.
- Les enfants de plus de 11 ans devront porter un masque dès lors que les distances de sécurité ne peuvent pas être respectées à l'intérieur du véhicule.
- Le chauffeur portera un masque et maintiendra les distances de sécurité avec les passagers.
- Les accompagnateurs porteront un masque « grand public ».

La prise de température

- Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents sont invités à prendre sa température avant le départ pour l'accueil.
En cas de symptômes ou de fièvre (38,0°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.
- Le centre sera équipé de thermomètres pour pouvoir mesurer la température des enfants (ou des personnels) dès qu'ils présentent des symptômes au sein de l'établissement.

CONTACT JEUNESSE

01.53.79.48.03

ALDRINE MONJOLY

aldrine.monjoly@bnf.fr

Seulement les mercredis:

ANISSA SEHOUL

01 53 79 48 03

anissa.sehoul-ext@bnf.fr

